

## Pact'Air : programme d'actions transfrontalières

Le dynamisme démographique et économique du Grand Genève impacte directement la qualité de l'air. Malgré les améliorations régulières obtenues ces dernières années, trois polluants restent préoccupants et peuvent être à l'origine de pics de pollution : les particules fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>).

Le Grand Genève se fédère autour d'une vision commune qui consiste à conjuguer prospérité économique et qualité de vie au quotidien. Après avoir établi les premiers éléments d'un outil commun de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air, développé au sein du projet de coopération Suisse - France **G<sup>2</sup>AME**, élus et experts dessinent un plan d'actions commun, le programme d'actions transfrontalier pour la qualité de l'air du Grand Genève.

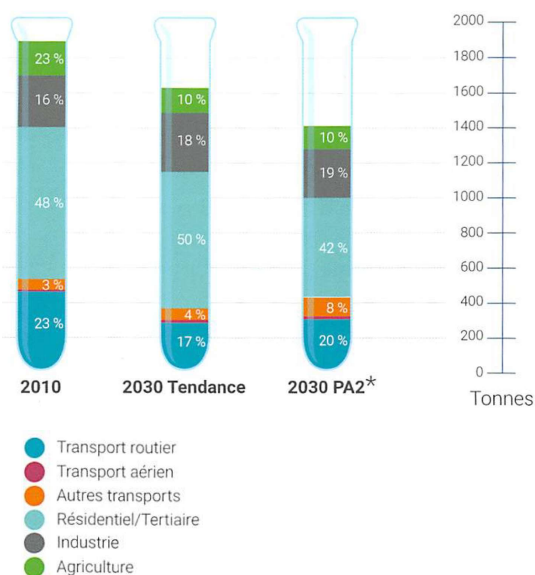
### Des objectifs chiffrés

Le Grand Genève s'est fixé, à l'horizon 2030, un objectif : réduire de 50% les NO<sub>x</sub> et de 18% les PM10 par rapport aux niveaux de 2005.



La SEDE participe au développement et à l'optimisation de l'outil **G<sup>2</sup>AME** qui permet d'établir des inventaires géoréférencés de polluants et de les traduire en immissions. **G<sup>2</sup>AME** fournit le diagnostic de l'état actuel et traduit les diverses mesures en états futurs. Ces inventaires donnent pour la première fois une vision globale de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire du Grand-Genève.

Évolution des émissions de PM10 dans le Grand Genève



Quatorze mesures sont prévues dans Pact'Air selon trois axes d'actions :

**Axe 1 : Améliorer durablement la qualité de l'air.** Cet axe comprend des mesures pérennes sur le long terme afin de diminuer la pollution chronique de l'air et de réduire de façon efficace et durable son impact sur la santé.

**Axe 2 : Réagir ensemble en cas de pic de pollution.** Des actions temporaires d'urgence concertées sont établies en cas de pic de pollution pour limiter ou faire retomber les niveaux de pollution et ainsi protéger la santé des personnes les plus vulnérables.

**Axe 3 : Mettre en œuvre des outils communs et sensibiliser les publics, par le biais d'actions transversales.**

avril 2018